

FCP AFEK CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 26 Mars 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 158 258,268 TND, un actif net de 155 557,576 TND et une perte nette de 26 917,196 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire du fonds commun de placements pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placements est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placements qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placements a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placements de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 24 août 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31. déc.2020</u>	<u>31. déc.2019</u>
Portefeuille titres	3.1	154 988,228	156 181,110
Actions cotées et droits rattachés		154 988,228	156 181,110
Placements monétaires et disponibilités	3.3	3 270,040	5 341,746
Disponibilités		3 270,040	5 341,746
Créances d'exploitation		-	-
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		158 258,268	161 522,856
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.5	737,966	792,587
Autres créditeurs divers	3.6	1 962,726	1 963,378
TOTAL PASSIF		2 700,692	2 755,965
<u>ACTIF NET</u>		155 557,576	158 766,891
Capital	3.7	161 106,441	160 027,923
Sommes distribuables	3.10	- 5 548,865	- 1 261,032
Sommes distribuables des exercices antérieurs		- 1 488,895	- 938,144
Sommes distribuables l'exercice		- 4 059,970	- 322,888
<u>ACTIF NET</u>		155 557,576	158 766,891
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		158 258,268	161 522,856

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2020	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
Revenus du portefeuille titres	3.2	1 409,000	4 161,500
Dividendes Actions cotées		1 409,000	4 161,500
Revenus des placements monétaires	3.4	87,849	74,343
Revenus des comptes à vue		87,849	74,343
Total des revenus de placements		1 496,849	4 235,843
Charges de gestion des placements	3.8	2 959,274	2 851,817
Revenus net de placements		- 1 462,425	1 384,026
Autres produits		-	-
Autres charges	3.9	2 062,375	2 086,587
Résultat d'exploitation		- 3 524,800	- 702,561
Régularisation du résultat d'exploitation		- 535,170	379,673
Sommes distribuables de l'exercice	3.10	-4 059,970	- 322,888
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		535,170	- 379,673
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		- 26 054,904	19 425,821
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 742,212	-12 064,851
Frais de négociation de titres		- 79,704	- 199,264
Résultat net de l'exercice		- 26 917,196	6 459,145

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2020	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitaion	-26 917,196	6 459,145
Résultat d'exploitation	-3 524,800	-702,561
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 26 054,904	19 425,821
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 742,212	- 12 064,851
Frais de négociation de titres	-79,704	-199,264
Distributions de dividendes	-	-
Transactions sur le capital	23 707,881	-31 401,944
Souscriptions	48 314,024	59 201,787
Capital	59 900,000	68 400,000
Régularisation des sommes non distribuables	-10 368,012	- 9 042,307
Régularisation des sommes distribuables	-1 217,964	- 155,906
Rachats	24 606,143	90 603,731
Capital	29 200,000	106 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 4 138,926	- 14 851,977
Régularisation des sommes distribuables	- 454,931	- 744,292
Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	-3 209,315	-24 942,799
Actif net		
En début de l'exercice	158 766,891	183 709,690
En fin de l'exercice	155 557,576	158 766,891
Nombre des parts		
En début de l'exercice	1 699	2 077
En fin de l'exercice	2 006	1 699
Valeur liquidative	77,546	93,447
Taux de rendement	-17,02%	5,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

Présentation du fonds

FCP AFEK CEA est un FCP de distribution de catégorie mixte, dédié exclusivement aux titulaires de Comptes d'Epargne en Actions « CEA ».

FCP AFEK CEA a obtenu le visa du CMF le 17 mars 2011 avec un démarrage des opérations de souscriptions publiques le 01 juillet 2011.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 1000 parts de 100 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 20 ans.

Le dépositaire du fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ». Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du fonds.

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AFEK CEA arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AFEK CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en BTA sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 154 988,228 TND et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en TND	Valeur au 31 Décembre 2020	% actif
<u>Actions et droits rattachés</u>		185 837,034	154 988,228	97,934%
ATB	2 000	5 760,000	5 706,000	3,605%
ATTIJ BANK	465	15 064,200	12 915,840	8,161%
BH BANK	1 600	21 617,943	14 552,000	9,195%
BIAT	154	15 972,190	14 428,568	9,117%
BNA	1 650	16 182,376	14 317,050	9,047%
BT	2 000	16 706,627	13 520,000	8,543%
BTE (ADP)	1 200	18 068,463	9 596,400	6,064%
NBL	2 600	16 342,394	11 364,600	7,181%
SIAME	3 900	13 580,524	15 674,100	9,904%
SOTIPAPIER	1 000	5 592,000	4 593,000	2,902%
STB	4 000	17 472,290	13 364,000	8,444%
TUNIS RE	1 300	10 253,173	10 104,900	6,385%
UIB	870	13 224,854	14 851,770	9,385%
Total		185 837,034	154 988,228	97,934%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions et droits	75 991,618
Total	75 991,618

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Sorties (Cession)	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions et droits	51 129,596	53 871,808	2 742,212
Total	51 129,596	53 871,808	2 742,212

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 409,000 TND au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Dividendes	1 409,000	4 161,500
- des actions admises à la cote	1 409,000	4 161,500
Revenus des obligations et valeurs assimilées	0,000	0,000
Total	1 409,000	4 161,500

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 3 270,040 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% actif
Disponibilités	3 270,040	3 270,040	2,066%
Dépôts à vue	2 870,468	2 870,468	1,814%
Sommes à l'encaissement	399,572	399,572	0,252%
Total	3 270,040	3 270,040	2,066%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2020 à 87,849 TND et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2020 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2019
Intérêts des comptes courants	87,849	74,343
Total	87,849	74 ,343

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 737,966 TND et représente le montant de la rémunération à payer aux gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Commission distributeurs (TSB et TSI)	140,568	150,975
Commission gestionnaire (TSI)	527,117	566,128
Commission dépositaire (TSB)	70,281	75,484
Total	737,966	792,587

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 1 962,726 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Redevance CMF	12,678	13,183
Honoraires commissaire aux comptes	1 950,048	1 950,195
Total	1 962,726	1 963,378

3.7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

	2020	2019
<u>Capital au 01/01</u>		
Montant (en nominal)	169 900,000	207 700,000
Nombre de parts	1 699	2 077
Nombre de porteurs de parts	101	87
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant	59 900,000	68 400,000
Nombre de parts émises	599	684
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant	29 200,000	106 200,000
Nombre de parts rachetées	292	1 062
<u>Capital au 31-12</u>		
Montant (en nominal)	200 600,000	169 900,000
Sommes non distribuables	- 39 493,559	-9 872,077
Montant du capital au 31/12	161 106,441	160 027,923
Nombre de parts	2 006	1 699
Nombre de porteurs de parts	101	101

3.7.1. Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de Parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2020 :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions	-26 054,904	19 425,821
Plus (ou moins) values réalisées sur cession actions et droits	2 742,212	- 12 064,851
Frais négociation de titres	-79,704	-199,264
Résultats non distribuables de l'exercice	-23 392,396	7 161,706
Résultat non distribuable exercices antérieurs	-9 872,077	-22 843,453
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-10 368,012	- 9 042,307
Régularisations sommes non distribuables rachats	4 138,926	14 851,977
Total somme non distribuables	-39 493,559	-9 872,077

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 2 959,274 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01 janvier au 31 décembre 2020	Période du 01 janvier au 31 décembre 2019
Commission distributeurs (TSB et TSI)	563,675	543,217
Commission gestionnaire (TSI)	2 113,756	2 036,992
Commission dépositaire (TSB)	281,843	271,608
Total	2 959,274	2 851,817

3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 2 062,375 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01 janvier au 31 décembre 2020	Période du 01 janvier au 31 décembre 2019
Redevance CMF	140,922	135,800
Honoraires commissaire aux comptes	1 921,453	1 950,787
Total	2 062,375	2 086,587

3.10 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2020 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	-1 261,032	-444,591	216,728	-1 488,895
Exercice 2020	-3 524,800	-773,373	238,203	-4 059,970
Sommes distribuables				-5 548,865

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AFEK CEA au 31/12/2020 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
- Titres à livrer	0	2 272,563
Total	0	2 272,563

4.2- Données par part et ratios pertinents

4.2.1- Données par part

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	0,746	2,493	2,537	3,448	3,189
Charges de gestion des placements	- 1,475	- 1,679	- 2,125	- 1,894	- 1,953
Revenus net des placements	- 0,729	0,815	0,412	1,554	1,237
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 1,028	- 1,288	- 0,988	- 0,881	- 0,759
Résultat d'exploitation	- 1,757	- 0,414	- 0,576	0,673	0,478
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,267	0,223	0,023	- 0,073	0,096
Sommes distribuables de l'exercice	- 2,024	- 0,190	- 0,552	0,599	0,573
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	- 12,988	11,434	- 6,783	9,722	14,096
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	1,367	-7,101	6,373	- 1,604	- 9,690
Frais de négociation de titres	- 0,040	- 0,117	- 0,157	- 0,096	- 0,148
Plus ou moins-valeurs sur titres et frais négociation	- 11,661	4,215	- 0,567	8,022	4,258
Résultat net de l'exercice	-13,418	3,802	-1,143	8,695	4,736
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	- 11,661	4,215	- 0,567	8,022	4,258
Régularisation du résultat non distribuable	-2,216	0,973	-1,017	- 0,152	-0,604
Sommes non distribuables de l'exercice	-13,877	5,188	-1,584	7,870	3,654
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,599	0,574	0,807
Valeur liquidative	77,546	93,447	88,449	91,185	83,289

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	1,883%	1,665%	2 ,189%	1,941%	2,017%
Autres charges / Actif Net Moyen	1,312%	1,219%	1,018%	0,903%	0,784%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	-2,243%	-0,410%	-0,593%	0,689%	0,493%
Actif Net Moyen	157 162,234	171 238,291	201 596,178	234 883,836	290 950,798

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion du FCP AFEK CEA est confiée à la Tuniso-Séoudienne d'Investissement "TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP AFEK CEA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP AFEK CEA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.